

## ENSEIGNEMENT SPECIALISE

Enseignants sortants de formation CAPPEI	Ces enseignants bénéficient : - d'une priorité absolue pour obtenir le poste qu'ils occupent pendant leur formation ( <i>code de priorité : 1</i> ); - d'une bonification de 6 points et d'une priorité pour obtenir un autre poste en enseignement spécialisé ( <i>code de priorité : 32</i> ). Ils y sont nommés à titre définitif dès obtention du diplôme.
Enseignants partants en formation CAPPEI	Ces enseignants bénéficient d'une priorité d'affectation en enseignement spécialisé sur les postes non pourvus par des enseignants titulaires du titre ou sortant de formation ( <i>Code de priorité : 33</i> ).
Enseignants n'ayant pas réussi les épreuves du CAPPEI à l'issue de leur formation	Ces enseignants peuvent bénéficier d'un maintien sur le poste support de formation à titre provisoire l'année suivante sous réserve de se présenter en candidat libre aux épreuves de l'examen du CAPPEI ( <i>code priorité : 34</i> )

Les enseignants partants en formation CAPPEI qui ont refusé un poste ou qui refusent un poste ne sont pas prioritaires pour partir en formation lors des sessions futures.

### Dispositions particulières :

- Postes spécialisés en RASED :

Ces postes ne peuvent être obtenus que par des enseignants titulaires du CAPPEI et les enseignants admis en formation pour le CAPPEI. Ils restent vacants s'il n'est pas trouvé de candidat spécialisé.

- Postes d'adjoints en SEGPA, ULIS, et établissements du secteur médico-social :

Ces postes sont attribués à titre définitif à des enseignants spécialisés.

Ils peuvent aussi être obtenus à titre provisoire dès la première phase du mouvement par des enseignants non spécialisés, notamment pour les départs en formation CAPPEI.

Il est rappelé qu'un enseignant non spécialisé restant à nommer peut être affecté d'office sur un de ces postes restés vacants lors de la phase ultime.

## TYPOLOGIE INDICATIVE DES POSTES

POSTES DE L'ENSEIGNEMENT SPECIALISE	CONDITIONS D'ACCES
<b>Classes et postes spécialisés</b>	
Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) : - Maître chargé des aides à dominante pédagogique - Maître chargé des aides à dominante relationnelle	CAPPEI, CAPA-SH ou CAPSAIS CAPPEI, CAPA-SH ou CAPSAIS
Classes et établissements relevant du Ministère de la Justice (maison d'arrêt, centre pénitentiaire)	CAPPEI, CAPA-SH ou CAPSAIS + poste à profil sur appel à candidature
Section d'enseignement général et professionnel (SEGPA)	CAPPEI, CAPA-SH ou CAPSAIS
Etablissement régional d'enseignement adapté (EREA)	CAPPEI, CAPA-SH ou CAPSAIS
<b>Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) école et collège</b>	
ULIS TFA, TFV, TFM, TSLA, TFC ULIS ITEP et TED	CAPPEI ou CAPA-SH ou CAPSAIS CAPPEI ou CAPA-SH ou CAPSAIS + poste à profil sur appel à candidature
<b>Etablissements spécialisés pour enfants présentant des handicaps mentaux avec ou sans troubles associés</b>	
IME	CAPPEI ou CAPA-SH ou CAPSAIS. Postes à sujétions particulières, prendre contact avec l'établissement.
<b>Etablissements pour enfants présentant des troubles du comportement</b>	
ITEP : centre J.B. Daviais, LIRE (049).	CAPPEI ou CAPA-SH ou CAPSAIS
<b>Handicapés moteurs</b>	
IEM la Buissonnière (La Chapelle sur Erdre), IEM La Marrière (Nantes), et IEM La Grillonnais (Basse-Goulaine).	CAPPEI ou CAPA-SH ou CAPSAIS
<b>Inter-secteurs de pédopsychiatrie</b>	
Inter-secteurs de psychiatrie infanto-juvénile (Nantes, Saint Nazaire, Blain, Bouguenais).	CAPPEI ou CAPA-SH ou CAPSAIS + poste à profil sur appel à candidature
<b>Hôpitaux : scolarisation temporaire d'enfants et d'adolescents en soins aigus</b>	
Hôpital de Nantes Hôpital de Saint Nazaire	CAPPEI ou CAPA-SH ou CAPSAIS + poste à profil sur appel à candidature
<b>Foyers d'accueil à vocation sociale</b>	
Foyer de l'Enfance (Saint Sébastien sur Loire) Maison d'Enfants à caractère social : Foyer Félix Guilloux (La Montagne) Les Grézillières (Basse-Goulaine).	CAPPEI ou CAPA-SH ou CAPSAIS + poste à profil sur appel à candidature. Postes à sujétions particulières, prendre contact avec l'établissement. Attention: les enseignants sont amenés à intervenir sur les 3 sites.
<b>Enseignants référents</b>	
Postes d'enseignants référents pour le suivi de la scolarisation des élèves handicapés	CAPPEI ou CAPA-SH ou CAPSAIS + inscription sur la liste d'aptitude.
<b>Faisant fonction (ces postes font l'objet d'un appel à candidature)</b>	
Directeur adjoint de SEGPA	1) Priorité au faisant fonction sur le poste 2) CAPPEI ou CAPA-SH ou CAPSAIS
<b>Directions</b>	
Ecoles comportant au moins trois classes spécialisées recevant des enfants et adolescents déficients ou inadaptés Ecoles spécialisées CMPP SEGPA – Directeur Adjoint de SEGPA	Inscription sur la liste d'aptitude rectorale  Idem Idem + diplôme de Directeur d'Etablissement Spécialisé, après avis d'une commission Idem + diplôme de Directeur d'Etablissement Spécialisé